

**Renseignements importants à l'intention des fournisseurs
du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Nouveaux services de télémédecine et de télésure et
autres services – Colombie-Britannique**

Décembre 2014

Citoyenneté et Immigration Canada souhaite informer les fournisseurs que les services de télémédecine et de télésure suivants seront ajoutés à la couverture de soins de santé du PFSI, à la couverture élargie de soins de santé, à la couverture santé publique et sécurité publique et à la couverture pour les personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* à compter du 1^{er} octobre 2014, de même qu'à la couverture de base du PFSI, à la couverture de base santé publique et sécurité publique et à la couverture pour les personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* à compter du 5 novembre 2014.

Remarque : Les critères d'admissibilité s'appliquent toujours. Pour en savoir davantage, consultez les tableaux des avantages du PFSI.

Services de télémédecine

Code d'avantages	Description
20210, 20214	Dermatologie
33360, 33632	Maladies infectieuses
33730, 33732	Néphrologie
22010, 22011	Ophtalmologie
50510, 50511, 50512	Pédiatrie
66010, 66012	Chirurgie plastique
60610, 66013, 60614, 60622, 60625, 60626	Psychiatrie
31110, 31112	Rhumatologie
79210, 79212	Chirurgie thoracique
Télesanté – Soins dirigés	
–	Maladies infectieuses
–	Néphrologie
50506	Pédiatrie
31106	Rhumatologie
13020	Télesanté – Aide-omnipraticien

Services de télémédecine (suite)

Code d'avantages	Description
60608	Télésanté – Visite d'un malade hospitalisé (psychiatrie)
60624, 60645	Télésanté – Divers (psychiatrie)
60607	Télésanté – Visite en cabinet (psychiatrie)
50514	Télésanté – Visite prolongée aux fins de consultation (pédiatrie)
60630, 60631, 60632, 60633, 60635, 60636	Télésanté – Traitement psychiatrique
Préambule	Télésanté – Services
Télésanté – Visite subséquente à l'hôpital	
20208	Dermatologie
33638	Maladies infectieuses
33738	Néphrologie
22008	Ophtalmologie
50508	Pédiatrie
66008	Chirurgie plastique
31108	Rhumatologie
79208	Chirurgie thoracique
Télésanté – Visite subséquente en cabinet	
20207	Dermatologie
33637	Maladies infectieuses
33737	Néphrologie
22007	Ophtalmologie
50507	Pédiatrie
66007	Chirurgie plastique
31107	Rhumatologie
79207	Chirurgie thoracique
Maladies infectieuses	
T33630	Télésanté – Consultation
T33632	Télésanté – Reconsultation ou consultation limitée
T33636	Télésanté – Soins dirigés
T33637	Télésanté – Visite subséquente en cabinet

Services de télémédecine (suite)

Code d'avantages	Description
T33638	Télésanté – Visite subséquente à l'hôpital
Néphrologie	
33730	Télésanté – Consultation
33732	Télésanté – Reconsultation ou consultation limitée
33736	Télésanté – Soins dirigés
33737	Télésanté – Consultation subséquente en cabinet
33738	Télésanté – Visite subséquente à l'hôpital

Le barème de paiements de la Medical Services Commission se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.health.gov.bc.ca/msp/infoprac/physbilling/payschedule/index.html>

Autres services

Code d'avantages	Description
Visites aux fins de soins de longue durée – Même chose que pour les visites à l'extérieur du cabinet	
12210,13210,15210,16210, 17210,18210,12200,13200, 15200,16200,17200,18200, 12201,13201,15201,16201, 17201,18201,12220,13220, 15220,16220,17220,18220	Éléments à l'extérieur du cabinet faisant l'objet de frais
Visites effectuées dans un établissement de soins de longue durée	
00114	Un ou plusieurs patients, par patient
P13334	Omnipraticien communautaire, visite effectuée dans un établissement de soins de longue durée – prime pour la première visite de la journée, supplément
00115	Visite effectuée dans une maison de soins infirmiers – un patient, lorsque spécialement appelé et que le patient est vu entre 8 h et 23 h, peu importe la journée

Pour obtenir des renseignements sur le radiodiagnostic et l'ultrasonoscopie, consultez les pages suivantes (en anglais seulement) :

<http://www.health.gov.bc.ca/msp/infoprac/physbilling/payschedule/pdf/37-diagnostic-radiology.pdf>

<http://www.health.gov.bc.ca/msp/infoprac/physbilling/payschedule/pdf/38-diagnostic-ultrasound.pdf>

Remarque : Toutes les demandes de règlement doivent être reçues par Croix Bleue Medavie dans les six mois suivant la date de prestation du service afin d'assurer leur admissibilité au paiement.

Si vous avez des questions ou des préoccupations ou avez besoin de plus amples renseignements au sujet du PFSI ou de Croix Bleue Medavie, veuillez communiquer avec le Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou nous joindre par courriel à CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Vous pouvez également accéder au site Web de Croix Bleue Medavie au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca> pour consulter les guides, les bulletins et d'autres renseignements importants au sujet du PFSI.